



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 28 MAI 2026

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,
Vice-Présidente**

DELIBERATION N°41

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); M. Laurent DILLINGER (Vice-Président Délégué); Mme Sylvaine DI CARO; M. Clément FREL-CAZENAVE; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. Claude MATHIEU; M. André BENSACKOUN; M. Jean-Pierre LANFREY

ABSENT(S) Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Nathalie CHEVILLARD; M. Maurice FABRE; Mme Elisabeth HUARD; M. Salad-Eddine KHOUIEL (arrivé à 17h00 – Fin du Conseil d'Administration)

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Présidente) (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT, Vice-Présidente); M. Maurice FABRE (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO)

EXCUSE(S): Mme Marie-Anais RENAULT (Directrice Générale des Services); Mme Laetitia GOUIRAND (Directrice Adjointe du Pôle Opérationnel)

SECRETAIRE : Mme Catherine GUIGO

**OBJET : R&M - _REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS**

Conformément à l'article R.123-19 du code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS établi son règlement intérieur dans le respect des dispositions législatives et réglementaire.

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 impliquant le renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS et aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires, il vous est présenté le règlement intérieur du conseil d'administration qui tient compte des dernières évolutions, notamment l'élection du vice-président délégué, et des dispositions relatives à la communication des actes.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L 123-4 et L.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
L'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

DECIDE

➤ **D'ADOPTER** le nouveau règlement intérieur.

Présents et représentés : 12

Présents : 10

Abstention : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

N'ont pas pris part au vote : Néant

Pour la Présidente et par délégation de signature,

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 03/06/26
et de la publication le 03/06/26